

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3409

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport 2012 développement durable de la Communauté urbaine de Lyon

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Reppelin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palleja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3409**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport 2012 développement durable de la Communauté urbaine de Lyon**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumet les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat d'orientation budgétaire, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Les 5 finalités du développement durable définies par le décret sont les suivantes :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les générations et les territoires,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Par délibération du 12 décembre 2011, la collectivité a pris acte du premier rapport de développement durable. Il présentait un état des lieux général traduisant l'engagement de longue date de la collectivité. Il s'appuyait sur la trame issue du cadre de référence national et comportait 2 parties :

- un bilan sur la situation des politiques publiques, les orientations et les programmes mis en œuvre sur le territoire, et leurs modalités d'élaboration et de mise en œuvre,
- un bilan sur la situation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la Communauté urbaine de Lyon, et leurs modalités d'élaboration et de mise en œuvre.

Le rapport 2012 se propose de transformer l'exercice d'état des lieux en un exercice d'avancement et d'analyse. Il représente donc une nouvelle étape qui se veut porteuse d'une démarche d'amélioration continue. Par ailleurs, le rapport a également fait l'objet d'évolutions, tant sur la forme, que dans son processus d'élaboration interne plus participatif et plus collaboratif. En effet, l'élaboration du rapport s'appuie sur un réseau de référents et d'experts issus de chaque direction : plus d'une quarantaine d'agents ont contribué à sa réalisation.

Pour faciliter la compréhension et la lecture, la notion d'éco-responsabilité de la collectivité a été intégrée à la partie "actions, bilans et politiques publiques". De même, pour éviter les effets de redites par rapport au rapport 2011, un tableau de synthèse des actions par finalités et modes de gouvernance a été ajouté à la fin de chaque partie.

Chacune des finalités est divisée en 4 rubriques :

- point d'étape 2012 : synthèse de l'avancement des actions, programmes, politiques de la collectivité sur l'année écoulée,

- Communauté urbaine de Lyon éco-responsable : focus sur les principales orientations et actions développées par la collectivité pour répondre aux enjeux du développement durable en matière de gestion du patrimoine et de fonctionnement interne,

- chantiers prioritaires : identification de pistes de travail pour les années à venir qui serviront également de support à la stratégie développement durable en cours de reformulation,

- actions et expérimentations : présentation concrète et diversifiée d'exemples de réponses que la collectivité apporte aux enjeux de développement durable.

Le rapport 2012 traduit l'engagement et le rôle majeur joué par la collectivité en matière de lutte contre le changement climatique à l'échelle du territoire, à travers la mise en œuvre et l'animation du plan climat énergie territorial (PCET). Il s'appuiera à l'avenir sur un projet de schéma directeur énergétique et de stratégie ville intelligente qui doit permettre de répondre aux besoins de nouveaux modèles de développement économique dans une approche durable du territoire.

2012 a été marquée par la consolidation des connaissances et inventaires en matière de biodiversité et de ressources naturelles qui témoigne de la maturité nécessaire pour proposer une politique publique "biodiversité" et sa déclinaison opérationnelle.

De même, la collectivité a confirmé sa volonté de faire progresser la solidarité et la cohésion sociale (mise en œuvre de la politique de l'habitat au regard des enjeux de mixité notamment). Pour les années à venir, l'objectif est de pérenniser l'accès aux biens et services communs (logement abordable, eau potable, etc.) et d'accompagner les changements de comportements.

Les enjeux de "santé environnement" et "bien-être en ville" sont également réaffirmés et consolidés pour continuer à offrir une qualité de vie saine et durable qui contribue à l'attractivité économique du territoire. Cette prise en compte de l'épanouissement de tous les êtres humains est confortée par un volet éducation fédérateur à l'échelle du territoire.

En 2012, la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables poursuivie par la Communauté urbaine se traduit notamment par une stratégie Cleantech actualisée, une politique volontariste en matière de déchets ou encore l'incubation de nouveaux services (covoiturage, services en gare, centre de télétravail, etc.). Mais cette dynamique devra être consolidée par un partage des enjeux à travers la coresponsabilité, la coproduction avec les acteurs du territoire et un appui à l'innovation et aux expérimentations. Ces leviers permettront à la Communauté urbaine d'être acteur de la transition de son territoire face aux mutations majeures nationales et mondiales.

De même, les modes de gouvernance que sont le pilotage, la participation, la transversalité, l'évaluation et l'amélioration continue accompagneront les engagements de la collectivité en matière d'éco-responsabilité et de coresponsabilité. Les chantiers prioritaires sont la responsabilité sociale de l'institution, une commande publique encore plus responsable, l'analyse croisée des politiques publiques, l'analyse financière au regard des enjeux du développement durable, l'approche coût global des projets et chantiers, l'actualisation et la capitalisation des outils transversaux (guides et référentiels). Ils sont des marqueurs de l'effort continu de l'ensemble des directions pour intégrer le développement durable dans leurs pratiques et leurs métiers ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport 2012 de développement durable de la Communauté urbaine de Lyon, préalablement au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.